

Taxe d'accise

● (1420)

Nous avons également reçu des lettres de petits détaillants indépendants qui s'inquiètent des nouveaux changements apportés à la taxe de vente au détail. Le fait de transférer le point d'imposition de la taxe de vente aura peu de répercussions, sinon aucune, sur les grandes chaînes de détaillants qui traitent souvent directement avec le fabricant et achètent en grosses quantités. Elles paient la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur le prix départ usine, qui ne comprend pas le transport. Mais le petit détaillant, qui doit traiter avec un grossiste, se trouve à payer la taxe fédérale de vente non seulement sur le prix du fabricant mais aussi sur les frais de transport entre l'usine et l'entrepôt du grossiste et même sur la marge de profit ajoutée par le grossiste.

Le ministère des Finances considère cela comme une iniquité mineure et a maintenu jusqu'ici qu'il ne modifierait pas sa politique, mais nous voudrions néanmoins examiner la conséquence exacte que cet écart a sur la petite entreprise. Nous voulons vérifier si cela réduit la concurrence en accordant dans une certaine mesure aux grandes entreprises de détail un avantage dont les petites entreprises ne peuvent pas se prévaloir parce que leurs modes d'achat diffèrent nécessairement de ceux des grands commerces de détail. Voilà le genre de questions que le comité devra examiner. Je serai heureux de discuter de ces détails au comité parce que c'est à ce niveau, je crois, qu'il est possible de régler des questions de cette nature. Il s'agit essentiellement de questions pratiques sur les conséquences tangibles des changements qu'il est plus facile, je crois, de modifier au comité qu'à la Chambre.

Le troisième point d'ordre général dont j'aimerais parler avec le ministre—je ne doute pas d'ailleurs qu'il soit au courant de la chose—a trait aux déclarations des représentants de l'industrie viticole et du Canadian Wine Institute. L'Association des brasseries du Canada a également fait savoir qu'elles s'inquiétaient que l'augmentation continue de la taxe sur l'alcool ne crée des disparités. Cela risque de rendre le prix de l'alcool prohibitif pour les consommateurs. L'Association des brasseries du Canada a souligné un point en particulier qu'il serait bon que le comité étudie. L'association craint en effet que les différences dans le niveau de taxation de la bière, du vin et des spiritueux risque d'accroître encore davantage les disparités fiscales de chacune de ces catégories de boissons alcoolisées. J'insiste sur ce point. Il me semble que c'est là une question très importante que nous devons étudier.

Il y a une autre question d'ordre général que j'aimerais soulever et qui concerne l'incidence de la taxe d'accise en général. Cette question a d'ailleurs été soulevée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Il s'agit là du fait que la taxe d'accise n'est pas, de prime abord et par la force des choses une taxe d'application progressive. Cette taxe frappe surtout les petits exploitants, et non pas les consommateurs. Elle a des conséquences plus graves pour les petites entreprises que pour les grosses, surtout que les taux d'intérêt et les frais d'exploitation des petits exploitants sont déjà extrêmement élevés. Il faudra examiner de très près les répercussions que les mesures de ce genre peuvent avoir sur la situation des petits exploitants par rapport à celle des grosses sociétés.

C'est à la lumière du rapport qui existe entre les petites entreprises et les grosses sociétés que je voudrais analyser maintenant les conséquences de la taxe de production de 8 p.

100 sur le pétrole et le gaz naturel. Si j'ai bien compris, le problème qui se pose pour le gouvernement fédéral, c'est qu'il considère qu'il ne reçoit pas une part suffisante de cette source de recettes très importante. Il perçoit environ 10 p. 100 des recettes produites par le pétrole et le gaz naturel alors que l'industrie et les provinces se partagent presque à parts égales le restant de ces recettes. C'est ce que le gouvernement a déclaré plusieurs fois à la Chambre et, si j'ai bien interprété les propos des conservateurs, c'est ce qu'ils ont dit eux aussi. Si l'on examine les chiffres des recettes provinciales ces dix dernières années, on ne peut faire autrement que constater qu'aucun autre secteur du ressort provincial ne produit autant de recettes que les richesses naturelles.

Les recettes pétrolières et gazières ont décuplé depuis dix ans. Aucun autre secteur n'a connu le même essor, que ce soit la sidérurgie, l'industrie manufacturière ou l'agriculture. Aucun autre secteur n'a vu la valeur de ses produits augmenter autant que le pétrole et le gaz naturel. Comme il s'agit de ressources épuisables et comme les prix de l'OPEP exercent une pression à la hausse, on peut prédire que le prix du pétrole et du gaz naturel va énormément augmenter. De toute évidence, le gouvernement fédéral estime que s'il n'agit pas rapidement et tout de suite pour prélever une plus large part de cette source de revenus, non seulement sa position financière sera menacée, mais le déséquilibre fiscal s'accroîtra entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Encore une fois, si je comprends bien la position du gouvernement fédéral, deux ou trois solutions s'offraient à lui. Il aurait pu faire comme les conservateurs, c'est-à-dire imposer une taxe d'accise sur les ventes d'essence à la station-service. Deuxièmement, il aurait pu augmenter sa part fiscale au moyen de l'impôt sur le revenu. Troisièmement, et c'est ce qu'il a fait, il pouvait imposer une taxe à la source, une sorte de redevance, une taxe à la production. Manifestement, pour des raisons politiques, le gouvernement ne pouvait pas choisir la première solution après avoir reproché aux conservateurs de vouloir instaurer une taxe d'accise de 18c.

M. Evans: Qui d'autre a critiqué cette taxe?

M. Rae: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) demande qui d'autre a critiqué cette taxe. Je l'ai fait également. Je me souviens fort bien de mon discours et je ne regrette pas de l'avoir fait.

M. Evans: Restez clair.

M. Rae: Je tiens à dire au député d'Ottawa-Centre qu'après avoir rejeté ce genre de taxe d'accise, je vois mal comment le gouvernement fédéral peut maintenant en imposer une autre et je pense qu'il va encore plus loin. Au lieu de s'attaquer simplement à l'acheteur qui se présente à la station-service, il s'attaque à lui d'un bout à l'autre de la chaîne. Dans ce bill sur la taxe d'accise que le gouvernement a présenté, je ne vois aucune mesure qui soit plus progressive que celle que le parti conservateur a présentée pendant le peu de temps qu'il a été au pouvoir.

● (1430)

Je n'avais pas l'intention de me montrer très sectaire dans mon discours de cet après-midi, mais le député d'Ottawa-Centre semble m'y pousser, tout à fait contre mon gré.

Une voix: Tout à fait contre votre caractère!